

en cette saison, il ne voulut jamais accepter de voiture. Touché de l'épreuve extrême qui attendait la famille Michaud il demanda à Jean-Baptiste le voeu de l'érection d'une croix, l'assurant que la santé lui serait rendue. De fait le malade se rétablit et même, de ce moment, le fléau vaincu disparaissait de Ste-Anne.

Il n'est pas douteux que la religion et la reconnaissance en cette même année 1842, s'enpressèrent à l'érection du pieux monument.

DESBRAS

Lettre du comte de Maurepas au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France (16 août 1723)

Messieurs,

Je vous envoy la lettre que le Roy vous écrit pour vous donner avis que le duc d'Orléans a bien voulu accepter l'employ de principal ministre de l'Etat et que l'intention de Sa Majesté est qu'il soit obéi et reconnu dans toutes les fonctions qui en dépendent. Je ne doute point que vous ne vous conformiez à la volonté de Sa Majesté, et il ne me reste qu'à vous assurer que je suis, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

MAUREPAS

A Versailles, le 16 août 1723 (1).

Lettre de Louis XIV au gouverneur de Beauharnois (1er août 1726)

Mons. le marquis de Beauharnois,

Je viens de recevoir de nouvelle marque de la protection de Dieu dans la maladie dont il a permis que je fusse attaqué. Mon premier soin est de l'en remercier et de lui demander en même temps par les prières de tous mes sujets les secours qui me sont nécessaires pour employer les jours qu'il m'a conservés à sa gloire et à leur fidélité. Je vous fais cette lettre pour vous dire que j'écris au saint évêque de Québec de faire chanter le Te Deum dans l'église cathédrale de cette ville. Mon intention est que vous y assistiez et que vous y fassiez assister le Conseil Supérieur, que vous fassiez ensuite allumer des feux de joye, tirer le canon et donner en cette occasion les marques de réjouissance accoutumées. Et la présente n'étant à autre fin je prie Dieu qu'il vous ayt, Mr le marquis de Beauharnois, en sa sainte garde. Escrit à Versailles le 1er aoust 1726.

LOUIS

Plus bas :

PHELYPEAUX (2)

(1) Insinuations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France.